



Circulaire 6524

du 07/02/2018

WBE – Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 24 février 2018

Mot-clé :

Personnel ouvrier-Changement
d'affectation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au recteur de l'Université libre de Bruxelles (Faculté d'architecture)

Pour information

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Administration générale de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

Objet : WBE – Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres du personnel ouvrier – Changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone

La présente circulaire concerne les membres du personnel ouvrier visés par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, gens de métier et de service des établissements d’enseignement organisé par la Communauté française, nommés à titre définitif et titulaires d’une fonction de recrutement **à horaire complet** (article 210) ou d’une fonction de promotion (article 225), qui souhaitent obtenir un changement d’affectation soit, dans un emploi vacant d’un autre établissement de la zone, soit, dans un emploi vacant dans un établissement d’une autre zone.

Toute information complémentaire relative au changement d’affectation peut être obtenue via la consultation du site internet WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT : [WBE](#) (cliquez sur sélectionner une page – changement d’affectation PO)

Vous trouverez en annexe le formulaire de demande de changement d’affectation. Ce formulaire doit être envoyé, par pli recommandé, pour **le 24 février 2018 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l’enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 3 E 347
PO 2018- Changement d’affectation
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Le statut prévoit que la demande de changement d’affectation doit, en plus, être envoyée en copie au président de la Commission zonale ou de la Commission interzonale compétente. Dans un souci de simplification administrative, l’administration prendra en charge l’envoi d’une copie de chaque demande accompagnée des documents annexes au président de la Commission zonale concerné s’il s’agit d’une demande de changement d’affectation au sein de la même zone ou au président de la Commission interzonale lorsque la demande porte sur un changement d’affectation interzonal.

Il est à noter que la condition du changement d’affectation **uniquement vers un établissement appartenant au même groupe est supprimée.**

Les titulaires d’une fonction de sélection peuvent également solliciter un changement d’affectation mais **uniquement** dans la fonction de recrutement correspondant à leur fonction de nomination (le tableau de correspondance est repris sur le site www.wallonie-bruxelles-enseignement. (Article 341 du décret du 12 mai 2004 précité).

Dans l’hypothèse d’une renonciation à l’octroi d’un changement d’affectation, le membre du personnel doit envoyer sa demande à l’adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l’enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière - Bureau 3 E 347
PO 2018- Changement d’affectation
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

J’attire particulièrement l’attention sur ce que l’annulation de l’octroi d’un changement d’affectation **ne sera pas automatiquement accordée.**

En effet, la demande de renonciation devra être motivée par des circonstances exceptionnelles et être introduite au plus tard dans les 15 jours de la notification de la décision favorable.

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l'annexe 1. De même, l'annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones dans lesquels il existe des emplois vacants.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction de la Carrière au sujet du présent appel est invitée à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29

Une adresse e-mail est également à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE.

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION - JANVIER 2018

ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA
ZONE**

NOM :

Prénom:

Matricule:

Adresse:

N° :

Localité:

Code postal :

Tel :

Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe:

.....
.....
.....

Zone :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PS : N'oubliez pas de joindre à ce formulaire la liste des emplois vacants de la ou les zone(s) de votre choix. Les établissements choisis doivent être cochés dans l'ordre de votre préférence.

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTION - JANVIER 2018

ARTICLE 210 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT

ARTICLE 225 : FONCTIONS DE PROMOTION

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE
ZONE**

NOM :

Prénom:

Matricule:

Adresse:

N° :

Localité:

Code postal :

Tel :

Email :

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) et zone dans laquelle il se situe:

.....
.....
.....

Zone :

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

PS : N'oubliez pas de joindre à ce formulaire la liste des emplois vacants de la ou les zone(s) de votre choix. Les établissements choisis doivent être cochés dans l'ordre de votre préférence.

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION JANVIER 2018

Annexe 1

Les zones géographiques

Les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent.

1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.

2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.

3. La zone de Huy-Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.

4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.

5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhéé, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.

7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en- Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.

9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussines, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL OUVRIER
CHANGEMENT D'AFFECTATION JANVIER 2018

Annexe 2

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 1 : BRUXELLES-CAPITALE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Haute Ecole Bruxelles – Brabant	Bruxelles	ouvrier d'entretien	38	
Haute Ecole Bruxelles – Brabant	Bruxelles	ouvrier d'entretien	38	
Haute Ecole Bruxelles – Brabant	Bruxelles	ouvrier d'entretien	38	
Haute Ecole Bruxelles – Brabant	Bruxelles	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Haute Ecole Bruxelles – Brabant	Bruxelles	ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal. Bruxelles II	Laeken	ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal. Jette	Jette	aide cuisinier	38	
Athénée Royal. Jette	Jette	ouvrier d'entretien qualifié	38	
HE -ULB	Bruxelles	opérateur-technicien	38	
Athénée Royal. Jean Absil	Etterbeek	aide cuisinier	38	
Etablissement d'enseignement Spécialisé	Auderghem	ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 2 : BRABANT WALLON

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé	Braine L'Alleud	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal	Rixensart/Wavre	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée Royal	Rixensart/Wavre	Ouvrier d'entretien	38	
Internat autonome	Nivelles	Ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 3 : HUY WAREMME

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Etablissement d'enseignement spécialisé fondamental "La Marelle"	AMAY	aide cuisinier	38h	
Athénée royal AGRI SAINT-GEORGES	HUY	ouvrier d'entretien	38h	
Athénée royal AGRI SAINT-GEORGES	HUY	aide cuisinier	38h	
CAF	TIHANGE	aide cuisinier	38h	
Ecole fondamentale autonome	FERRIERES	aide cuisinier	38h	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 4 : LIEGE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Haute Ecole "Charlemagne"	LIEGE	ouvrier d'entretien	38h	
Haute Ecole "Charlemagne"	LIEGE	ouvrier d'entretien	38h	
Athénée royal	WISE	préparateur	38h	
Home d'accueil	MILMORT	ouvrier d'entretien qualifié	38h	
Institut Etienne Meylaers spécialisé primaire et secondaire de la FWB à GRIVEGNEE	GRIVEGNEE	ouvrier d'entretien	38h	
Institut Etienne Meylaers spécialisé primaire et secondaire	GRIVEGNEE	ouvrier d'entretien	38h	
Ecole d'enseignement spécialisé primaire "Lieutenant Jacquemin"	WISE	cuisinier	38h	
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire de la FWB "les Roches"	COMBLAIN-AU-PONT	cuisinier	38h	
Internat autonome	LIEGE	ouvrier d'entretien	38h	
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire et secondaire "Henri Rikir"	MILMORT	aide cuisinier	38h	
Etablissement d'enseignement spécialisé primaire "La Glandée"	SERAING	cuisinier	38h	
Institut Etienne Meylaers spécialisé primaire et secondaire	GRIVEGNEE	ouvrier d'entretien	38h	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
CDPA	ESNEUX	aide cuisinier	38h	

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 5 : Verviers

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal	WAIMES	cuisinier	38	
Athénée royal Verdi	VERVIERS	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Thil Lorrain	VERVIERS	préparateur	38	
Athénée royal	MALMEDY	aide cuisinier	38	
Athénée royal	WELKENRAEDT	aide cuisinier	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 6 : NAMUR

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal	ROCHEFORT-JEMELLE	aide cuisinier	38	
Athénée royal	DINANT	préparateur	38	
Athénée royal	JAMBES	aide cuisinier	38	
Athénée royal	CINEY	ouvrier qualifié	38	
Ecole fondamentale autonome	AUVELAIS	ouvrier d'entretien	38	
Ecole fondamentale autonome	SOMBREFFE	ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 7: LUXEMBOURG

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Institut d'enseignement spécialisé	VIELSALM	aide cuisinier	38	
Athénée royal	BASTOGNE	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	BASTOGNE	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	BASTOGNE	aide cuisinier	38	
Athénée royal	BASTOGNE	aide cuisinier	38	
Athénée royal	BASTOGNE	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	BASTOGNE	ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	VIRTON	ouvrier d'entretien qualifié	38	
Haute Ecole	LIBRAMONT	ouvrier d'entretien	38	
Institut technique	LIBRAMONT	aide cuisinier	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 8: WALLONIE-PICARDE

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal "Thomas Edison"	Mouscron	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal "Thomas Edison"	Mouscron	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal " F. Jacquemin "	Comines	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal " F. Jacquemin "	Comines	Aide-cuisinier	38	
Etablissement d'enseignement spécialisé	Frasnes-lez-Anvaing	Ouvrier d'entretien	38	
Ecole fondamentale autonome	Quevaucamps	Ouvrier d'entretien	38	
Internat autonome La Croisée "	Tournai	Ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 9: Hainaut centre

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal J. Bordet "	Soignies	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal J. Bordet "	Soignies	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal J. Bordet "	Soignies	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal M. Bervoets	Mons	Premier cuisinier chef d'équipe	38	
Athénée royal Mons 1 "	Mons	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal Mons 1 "	Mons	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Binche	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal	Binche	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Dour	Premier préparateur	38	
Etablissement d'enseignement spécialisé. " Arbre Vert "	Mons	Cuisinier	38	
Institut technique	Morlanwelz	Ouvrier d'entretien	38	
Lycée Ch. Plisnier	Saint-Ghislain	Préparateur	38	
Internat autonome	Le Roeulx	Ouvrier d'entretien	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération
Wallonie-Bruxelles

NOM, Prénom:

Matricule:

Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.

ZONE 10: Hainaut sud

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes, les homes d'accueil et les centres psycho-médico-sociaux

Ecole	Localité	Fonction	Heures	Choix
Athénée royal R. Magritte	Châtelet	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal J. Destrée	Marcinelle	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal J. Destrée	Marcinelle	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Marchiennes-au-Pont	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal "P. Paulus	Châtelet	Ouvrier d'entretien qualifié	38	
Athénée royal "P. Paulus	Châtelet	Préparateur	38	
Athénée royal	Marchiennes-au-Pont	Premier cuisinier chef d'équipe	38	
Athénée royal "Les Marlaire "	Gosselies	Aide-cuisinier	38	
Athénée royal	Gilly	Ouvrier d'entretien	38	
Athénée royal " R. Magritte "	Châtelet	Préparateur	38	
Institut technique	Erquennes	Aide-cuisinier	38	

2. Etablissements d'enseignement de Promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

Date :

Signature :

